



## Culture et politique de la ville en Rhône-Alpes : quelques points de repère

Afin de mieux comprendre comment les différentes villes de la région, engagées dans la politique de la ville, s'approprient la thématique « culture » dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale, le CR•DSU a examiné l'ensemble de ces contrats et a mené une enquête pour mieux connaître les projets réellement mis en place depuis 2007. Nous vous présentons ici ses principales conclusions.

notre attention s'est notamment portée sur des villes ou des agglomérations moyennes, pour lesquelles nous n'avions pas une forte visibilité des actions menées dans le champ artistique et culturel. Plus précisément, nous avons interrogé douze villes et trois agglomérations sur l'ensemble des départements de la région, se situant pour la plupart en dehors des trois grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne). Cette enquête ne permet pas de dégager des données quantitatives fiables mais autorise une lecture de quelques grandes tendances.

### QUELLE PLACE DE LA CULTURE DANS LES CONTRATS URBAINS ?

Les Contrats urbains comportent rarement un volet « culture » en tant que tel, contrairement aux précédents contrats de ville. Cette thématique est désormais le plus souvent abordée en lien avec la question de la jeunesse, soit par le biais de l'éducation, soit par celui de la prévention de la délinquance, de la citoyenneté et, dans une moindre mesure, à travers le thème du cadre de vie ou de la participation des habitants. Dans certains cas, cette thématique est complètement absente. Par contre, un volet culture à part entière a été maintenu dans les trois principales agglomérations de la région.

Les objectifs assignés aux projets culturels financés par la politique de la ville ne sont pas toujours clairement définis en amont dans le Contrat, même quand la thématique est présente. Cependant, nous pouvons dire que, d'une manière générale, le **premier objectif visé est l'accès à la culture**, puis le développement de l'expression artistique des habitants et les échanges interculturels.

Malgré la fréquente dissolution de cette thématique dans d'autres champs d'action, il est important de noter que, selon les professionnels interrogés, cette situation n'a pas eu une grande incidence sur l'importance des projets culturels mis en place sur les territoires prioritaires. La plupart note même une **continuité en terme d'action** entre la période des contrats de ville et celle des Contrats urbains de cohésion sociale.

### COMBIEN DE PROJETS ? À QUELLES ÉCHELLES ?

D'après les éléments recueillis, les villes interrogées ont mené en 2008 en moyenne quatre projets artistiques et culturels. Nous pouvons cependant noter l'investissement plus important de certaines d'entre elles dans cette thématique, comme Bourg-en-Bresse ou Valence. Les principales villes de la région et leur banlieue sont elles aussi plus investies dans cette thématique. Ainsi, dans le cadre du Contrat urbain de la ville de Lyon, pas moins de 80 projets sont soutenus chaque année.

Les projets sont le plus souvent menés à l'échelle du quartier, même s'ils peuvent également être pensés à l'échelle communale et intercommunale, notamment dans les grandes agglomérations ; dans la plupart des cas, **le lien entre le quartier et la ville**, dans une moindre mesure avec l'agglomération, est souvent recherché, comme à Bourg-en-Bresse, Thonon-les-Bains ou Valence. À Thonon-les-Bains, depuis deux ans, un représentant de la Maison des arts Thonon-Évien se déplace dans les quartiers prioritaires pour présenter les spectacles aux habitants, un travail de sensibilisation est ensuite proposé par la maison de quartier. En parallèle, la Maison des arts programme une série de concerts dans le cadre du festival Courant d'air, dont certains sont organisés au sein même du quartier, dans les structures de proximité.

### AVEC QUELS FINANCEMENTS ?

La plupart des projets culturels menés sur les quartiers est financée en partie par la politique de la ville. Dans la majorité des collectivités interrogées, un ou deux projets conduits sur les quartiers prioritaires sont financés exclusivement par les politiques publiques classiques, dites de droit commun, mais nous n'observons cependant pas une dynamique notable du droit commun dans ce domaine. Là aussi, certaines villes-centres, se distinguent. Ainsi, à Lyon, 93 initiatives ont été prises par les vingt plus grands équipements culturels de la ville, sur leurs fonds propres ; la ville finance également des projets artistiques menés dans les quartiers sur des crédits liés au Projet éducatif local ou via la ligne budgétaire « événement et culture ».

Les données recueillies ne nous permettent pas de fournir des éléments précis concernant la part des financements consacrés aux projets culturels dans les Contrats urbains. Nous pouvons cependant avancer qu'elle dépasse rarement les 10-12 % (de 6,5 à 18 % d'après les quelques budgets que nous avons pu recueillir).

▶ **QUELLES PERSPECTIVES ?**

Une démarche d'évaluation des projets culturels est rarement engagée, à l'exception de collectivités comme le Chambon-Feugerolles, Lyon, Vénissieux, Oullins, Grenoble Alpes Métropole, dont l'évaluation a majoritairement été confiée à un cabinet extérieur.

En cette fin de contractualisation, les professionnels sont plutôt optimistes concernant les perspectives à venir, même si l'on note une certaine crainte de voir les crédits de l'État diminuer. Les professionnels souhaitent pour la plupart **poursuivre les dynamiques**

**engagées.** Certains sites envisagent même un développement plus conséquent de cette thématique (Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Chambéry, Thonon-les-Bains), notamment via une plus grande mobilisation des crédits de droit commun (Bourg-en-Bresse, Décines, Brignais). ■

Florence NALLET et Marion VEYRET



Puppet shox at Salihara © Desi Suryanto